

BULLETIN D'ADHESION

ORGANISME OU SOCIETE

SIREN

SECTEUR D'ACTIVITE

ADRESSE POSTALE

CORRESPONDANT PRINCIPAL DU CITEPA

NOM DU CORRESPONDANT

FONCTION OU SERVICE

TELEPHONE

COURRIEL

AUTRES PERSONNES SOUHAITANT BENEFICIER DES SERVICES AUX ADHERENTS

NOM
NOM
NOM
NOM
NOM
NOM

COURRIEL
COURRIEL
COURRIEL
COURRIEL
COURRIEL
COURRIEL

COTISATION DE BASE 2019 : 1 100 € HT (TVA A 20 %)

***DETAIL DES SERVICES AUX ADHERENTS ET DU PROCESSUS D'ADHESION
AU DOS***

1 Services aux adhérents

1.1 Services personnalisés

- Les adhérents ont accès à la **veille personnalisable du Citepa sur les actualités** politiques, législatives, scientifiques et technologiques dans le domaine de la pollution de l'air et du changement climatique, aux niveaux national, européen et international, via la rubrique *Veille -C'est dans l'air* du site internet, qui permet un tri dynamique par sujet d'intérêt et recense les brèves, articles et dossiers (fiches de synthèse au format PDF) parus ces dernières années.
- Les adhérents reçoivent individuellement un **récapitulatif mensuel des actualités** parues dans le mois écoulé, sur tous les thèmes, au format PDF.
- Les adhérents reçoivent individuellement un **récapitulatif annuel** des actualités parues dans l'année écoulée, sur le grand thème qui les intéresse.
- Les adhérents **bénéficient d'une assistance technique et réglementaire personnalisée** par courriel ou par téléphone avec un ingénieur expert (aide à la définition de nouveaux projets, interprétation de la réglementation, réduction des émissions, coût des techniques de réduction, impact sur la qualité de l'air ambiant, aide au choix des techniques de réduction ou de mesure des émissions, etc.). Dans le cadre de demandes simples, il s'agit d'une assistance ponctuelle et immédiate. Pour des demandes plus spécifiques, un devis d'études pourra être établi.
- Les adhérents reçoivent individuellement les **dossiers de fond** du Citepa (Fiches de Synthèse, Manuels techniques...), au format PDF. Les *Fiches de Synthèse* fournissent une description, une analyse et une mise en contexte des documents politiques, législatifs, réglementaires et scientifiques incontournables au niveau tant national, qu'européen et international.

1.2 Informations en avant-première

Les adhérents reçoivent individuellement, en avant-première, les **articles du Citepa** (articles complets avec remise en contexte, analyses, une ou plusieurs fois par semaine en fonction de l'actualité).

1.3 Invitations personnelles et prix réduits

- La **journée d'études annuelle** (rendez-vous incontournable depuis 40 ans où des experts vous permettent de faire le tour d'horizon scientifique d'un thème d'actualité),
- Les **petits déjeuners thématiques**,
- Les **formations**,
- Les **autres événements** organisés par le Citepa.

1.4 Option facultative

Celle-ci permet de **participer au Forum Pollution Transfrontière DGEC/Citepa** : Lieu de discussions et d'échanges d'informations entre les organisations, le Citepa et le Ministère de la transition écologique (MTES) ; information en amont et échange privilégié avec le MTES mais aussi appui technique de ce dernier dans les négociations nationales et internationales sur les réglementations futures et les engagements correspondants. Nous consulter.

2 Adhésion

L'adhérent doit être une personne morale (organisation, fédération, entreprise, association...) caractérisé par son code SIREN unique. L'adhésion donne accès aux services « adhérents » à toutes les personnes travaillant dans l'organisation caractérisée par ce même code SIREN. L'adhésion au CITEPA est annuelle.

Le bulletin d'adhésion (qui peut aussi être téléchargé depuis notre site internet : www.citepa.org), est à imprimer, à remplir, et à nous renvoyer soit par courriel, soit par courrier (adresse ci-dessous).

Informatique et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CITEPA pour la transmission des informations et documents concernant l'organisation administrative et la diffusion d'informations concernant le CITEPA.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : desinscription@citepa.org